



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpespjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
[@snpespjj](https://twitter.com/snpespjj) <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu>

Paris, le 4 juillet 2016

REFORME DU CODE DU TRAVAIL : DEMAIN, MATCH FINAL A L'ASSEMBLEE !

Quoiqu'en disent le gouvernement et les médias, la mobilisation contre le projet de réforme du Code du travail ne faiblit pas, nonobstant toutes les tentatives étatiques de déstabilisation et décredibilisation du mouvement social (déploiement irrationnel des forces de police, violences policières, menace d'interdiction de manifester, stigmatisation des militant-es syndicaux et de la CGT...). En plus des rassemblements et manifestations, la votation citoyenne lancée par l'intersyndicale et les récents sondages de l'opinion publique viennent conforter le fait que ce projet reste majoritairement contesté par la population.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Malgré cela, les rencontres bilatérales entre le gouvernement et certaines des organisations syndicales mobilisées du 29 juin 2016 n'ont permises aucune remise en question profonde du texte. Même si quelques amendements à la marge sont à mettre au crédit de la mobilisation, le gouvernement est resté hermétique à toutes les propositions permettant d'établir de nouveaux droits aux salarié-es. Il a surtout maintenu l'article 2 qui introduit « la primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail devient le principe de droit commun », ce qui s'apparente à une inversion de la hiérarchie des normes. Ainsi, dans de petites structures sans représentation syndicale forte, le patron pourra imposer des conditions de travail défavorable aux salarié-es.

Demain, le projet de loi Travail revient à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Le gouvernement s'apprête à faire usage à nouveau du 49-3 pour faire adopter le texte.

Pour dénoncer ce projet de loi, nous continuons à appeler les personnel-les de la PJJ à manifester le mardi 5 juillet 2016 à Paris et en régions. Un préavis FSU est déposé afin de permettre à toutes et à tous de participer aux actions organisées sur l'ensemble du territoire!

